

HONORAIRES TRANSACTION*

**A la charge du vendeur*

Parking	Forfait de 2 000 €	
Avis de valeur écrit	150 €	
	Mandat exclusif	Mandat simple
Jusqu'à 100 000 €	Forfait : 5 500 €	Forfait : 6 000 €
De 101 000 à 200 000 €	5,5 %	6 %
De 201 000 à 300 000 €	5 %	5,5 %
De 301 000 à 500 000 €	4,5 %	5 %
De 501 000 à 800 000 €	4 %	4,5 %
De 801 000 à 1 000 000 €	4 %	4,5 %
Plus de 1 000 000 €	3,5 %	4 %

LOCAUX A USAGE COMMERCIAL

LOCATION PURE : 12 % de la première période triennale du loyer, TTC.

CESSION : 12 % du montant de la cession du bail, TTC.

MURS DE BOUTIQUE : Se référer à la transaction.

HONORAIRES LOCATION

BAIL HABITATION PRINCIPALE (régi par la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989)

Zones « tendues » : Paris/Boulogne-Billancourt

Visite, dossier, rédaction : 12 €/m² TTC, État des lieux d'entrée 3 €/m² TTC
 État des lieux de sortie facturer à la sortie et partagé entre bailleur et locataire

Location vide et meublée :

A la charge du bailleur, TTC : 1 mois de loyer charges comprises.

A la charge du locataire, TTC : Plafonnement.

BAIL HABITATION SECONDAIRE/SOCIETE (exclu du champ d'application de la loi n°89-462 du 6 Juillet 1989)

Location vide et meublée :

A la charge du bailleur, TTC : 1 mois de loyer charges comprises.

A la charge du locataire, TTC : 1 mois de loyer charges comprises.